

DOWNTOWN KELOWNA

Mémoire présenté au : Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées (HUMA) de la Chambre des communes.
131 Queen Street, 6-08 / 131 rue Queen, 6-08 Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Objet : Emplois d'été Canada

Mémoire présenté par : Mark Burley
Directeur général
Downtown Kelowna Association 2200-287 avenue Bernard
Kelowna, BC V1Y 6N2 mark@downtownkelowna.com

DOWNTOWN KELOWNA

Le 25 octobre 2023

À :

Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences,
du développement social et de la condition des personnes handicapées (HUMA) de
la Chambre des communes
131 Queen Street, 6-08 / 131, rue Queen, 6-08 Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Madame, Monsieur,

Merci de m'avoir permis de vous faire part de mes réflexions sur le programme
Emplois d'été Canada.

La Downtown Kelowna Association (DKA) est un organisme sans but lucratif qui fait
la promotion du centre-ville de Kelowna comme destination pour magasiner, bien
manger, obtenir des services et assister à divers événements. Elle sert le
centre-ville de Kelowna depuis 1989 et est l'une des plus grandes zones
d'amélioration commerciale (ZAC) de la Colombie-Britannique. La DKA est dirigée
par un conseil d'administration bénévole et fournit des services en matière de
sûreté, de propreté et de sécurité aux membres de son équipe du centre-ville de
Kelowna par l'entremise de ses programmes Downtown on Call et Clean Team, en
plus de ses initiatives de marketing, de promotion et d'événements.

La DKA a absolument besoin du programme Emplois d'été Canada pour doter les
postes de son programme d'activités d'été « Meet me On Bernard ». Les étudiants
embauchés dans le cadre du programme travaillent sur un segment de deux pâtés
de maisons de l'avenue Bernard. Ils installent des jeux, des aires de repos en plein
air et aident les visiteurs à trouver des endroits à visiter au centre-ville. Un autre
étudiant embauché dans le cadre du programme occupe un poste d'adjoint au
marketing et gère activement nos activités de médias sociaux pour l'été en
travaillant à la fois avec notre responsable des événements et moi-même, ainsi
qu'en travaillant de façon autonome pour le contenu pour nos chaînes.

Cette année, nous avons eu un problème inattendu concernant le programme.
Après avoir pris le temps de remplir la demande, j'ai reçu un avis indiquant que la
DKA n'était pas admissible au financement comme lors des années précédentes,
car il avait été incorrectement déterminé que nous n'étions pas une entité sans but
lucratif, et que nous étions plutôt une entité publique (gouvernementale). Après

avoir fait des recherches approfondies, j'ai découvert que d'autres ZAC avaient le même problème alors que ce n'était pas le cas pour d'autres. On m'a dit que, puisque nous avons reçu des fonds publics de la Ville, nous n'étions pas considérés comme un organisme sans but lucratif.

La DKA est financée par ses membres. Les sommes sont perçues au moyen d'un prélèvement sur les impôts fonciers des biens de classe 5 et 6 situés dans les limites indiquées par le règlement. L'existence des ZAC est exigée par la Charte des communautés de la Colombie-Britannique. La taxe est perçue par la Ville puis transmise à l'Association chaque mois. Nous sommes régis par la *Societies Act* de la Colombie-Britannique et notre association est considérée comme un organisme à but non lucratif et régie par les lignes directrices énoncées dans la *Societies Act* de la Colombie-Britannique. De toute évidence, la DKA est une entité à but non lucratif.

Pour corriger cette erreur, j'ai contacté notre députée Tracy Grey. Mme Grey a immédiatement communiqué avec le ministre fédéral pour corriger l'erreur. Le gouvernement a finalement renoncé à apporter les changements, à la suite desquels nous aurions reçu seulement la moitié du financement des années précédentes. Ce fut pour nous une excellente nouvelle, mais le temps qu'il a fallu pour corriger l'erreur nous a retardés dans le processus d'embauche, ce qui a nui à la recherche de candidats aptes à occuper les postes offerts.

Comme il restait peu de candidats au moment où notre financement a été approuvé, nous avons éprouvé des problèmes de gestion avec l'équipe d'été. Nous avons eu de la difficulté à doter tous les postes, puis nous avons perdu un employé qui a trouvé un autre emploi et un autre qui a décidé de partir.

Dans l'ensemble, le processus est à la fois long et mal fait. Le formulaire de demande en ligne est fastidieux, long et répétitif. Chaque année depuis la pandémie, je présente une demande pour doter le même nombre de postes. Chaque année, je dois répéter le processus de demande en entier. Il serait certainement plus efficace pour tous si nous pouvions simplement indiquer que nous présentons une demande pour le même nombre de postes. Ensuite, nous pourrions modifier, selon les besoins, le taux horaire, les heures et recalculer les charges sociales liées aux employés (CSE) pour la nouvelle année. Cela nous permettrait à tous de gagner beaucoup de temps.

Le délai entre la soumission de la demande et son approbation est très long. En tant qu'organisme sans but lucratif, nous ne pouvons pas embaucher tant que nous ne savons pas si notre demande a été approuvée. Les finances dictent le processus à suivre de cette manière. Une fois l'approbation obtenue, le processus d'embauche d'été est déjà bien avancé. Pour ceux d'entre nous qui comptent sur les fonds d'Emplois d'été Canada, l'embauche devient plus ardue, car le bassin diminue de manière significative à ce moment-là de l'année, ce qui réduit le nombre de demandes reçues.

Le nom du programme, Emplois d'été Canada, ne tient pas compte des paramètres que les participants doivent respecter en matière d'embauche. À l'heure actuelle, le nombre maximal d'heures est de 35 par semaine pendant 8 semaines. C'est un nombre raisonnable, mais la durée du programme ne l'est pas.

La formation est essentielle lorsqu'il s'agit d'embaucher des étudiants en été. Étant donné que le programme ne couvre que 8 semaines, l'organisation peut être touchée de plusieurs façons. En 2023, si j'avais embauché des étudiants une semaine avant la fin de semaine du 1^{er} juillet, ils auraient fait leurs 8 semaines à la mi-août. Nous avons embauché les étudiants pour Meet me On Bernard le 1^{er} juillet et ils ont terminé leurs 8 semaines une semaine complète avant la fin de semaine de la fête du Travail.

Étant donné que le programme Emplois d'été Canada dure 8 semaines, nous avons des étudiants qui commencent la dernière semaine de juin et finissent la fin de semaine de la fête du Travail. Cela signifie que, en 2023, nos étudiants ont travaillé 10 semaines. Nous payons également à ces étudiants le taux courant pour le travail à temps partiel à Kelowna, qui est de 17 \$ à 17,50 \$ par heure. Si nous ne le faisons pas, nous ne recevons pas beaucoup de demandes. Les semaines excédentaires et le supplément horaire du salaire minimum sont payés par la DKA.

Enfin, j'ai constaté que l'utilisation par la DKA du programme Emplois d'été Canada est bénéfique pour la plupart des priorités choisies par les députés locaux. Les étudiants travaillent à aider et à promouvoir le tourisme, les petites entreprises, les organismes sans but lucratif et plus encore. Il me semble que l'exigence d'une note de seulement 10 % pour ces initiatives est faible compte tenu de l'esprit du programme. Si cette note était plus élevée selon le pourcentage total requis pour obtenir l'approbation, le programme répondrait mieux à son intention initiale de donner non seulement aux étudiants et aux personnes qui entrent sur le marché du travail une possibilité d'acquérir de l'expérience, mais aussi de répondre aux priorités que notre députée a établies pour notre communauté.

En conclusion, le programme Emplois d'été Canada est une initiative précieuse, mais il doit être réexaminé et modifié pour tenir compte de l'état actuel de notre économie et des tendances actuelles en matière d'emploi dans notre région. Voici quelques changements proposés pour le programme :

- processus de demande plus court et plus simple;
- possibilité de réutiliser la demande de l'année précédente, s'il y a lieu;
- approbation rapide;
- financement pour un été complet de 10 à 11 semaines;
- financement permettant de couvrir les salaires au-dessus du salaire minimum, pour faciliter l'approbation de plus de demandes;
- communication d'un avis aux députés dès réception d'une demande provenant de leur circonscription.

Merci de m'avoir permis de vous faire part de mes réflexions sur le programme

Emplois d'été Canada. Vous pouvez communiquer avec moi par courriel ou par téléphone si vous avez des questions.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Mark Burley', written in a cursive style.

Mark Burley
Directeur général
Downtown Kelowna Association
2200-287, Bernard Avenue
Kelowna (Colombie-Britannique) V1Y 6N2
mark@downtownkelowna.com

c.c. : Tracy Grey, députée, Kelowna—Lake Country